



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **18h du LAC DE HOURTIN CARCANS**

Dates complètes : **du 27 août 2011 au 24 septembre 2011**

Lieu : **Lac de CARCANS HOURTIN**

Autorité Organisatrice : **CNHM - CVBCM - CVHM**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les règlements fédéraux,
- 1.3. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata se déroulera en trois phases : Le 27 août 2011 une course pendant 6 heures organisée par le CVBCM au Sud du lac. La seconde régata se déroulera le 10 septembre 2011 pendant 6 heures au CVHM sur le parcours défini par les bouées fixes déjà implantées au milieu du lac de Hourtin et la troisième le 24 septembre 2011 au CNHM pendant 6h sur le même parcours que précédemment..
- 3.2 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A, B, C, D, L et R1] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e] catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière]. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.3 La régata est ouverte à tous les bateaux système à handicap (HN France).
- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Gratuité pour tous les bateaux et coureurs.



5. PROGRAMME

5.1. Confirmations d'inscription :

Jour et date 27 08 2011 de 09h à 10h au CVBCM et par mail à voilecvbcm@hotmail.fr
ou par téléphone au 06 12 65 51 07

Jour et date 10 09 2011 de 09h à 10h au CVHM ou par téléphone au 06 87 12 12 83.

Jour et date 24 09 2011 de 09h30 à 10h au CVHM ou/et au CNHM.

Le CNHM organise un repas à la fin des régates, le 24 septembre au soir. (bulletin de participation à venir)

5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
27/09/2011	11h à la bouée sous le vent CVBCM	tous
10/09/2011	11h à la bouée sous le vent CVHM	tous
24/09/2011	11h à la bouée sous le vent CVHM	tous

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront affichées aux tableaux officiels, remises lors de l'inscription dans les clubs, disponibles à partir du 15 août sur le site du CVB-CM et du CVHM ou distribuées sur l'eau, aux coureurs retardataires **avant le début de la procédure.**

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Pour la course du 27 août un triangle sera mis en place en fonction du vent au moment du départ. Pour les courses du 10 et du 24 septembre, un triangle entre les bouées fixes sera défini en fonction de la direction du vent.

Pour la régata du samedi 27 août au CVB-CM le parcours sera implanté près de la pointe de Coben du côté de la baie de Malignac.

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1. La pénalité de un tour est appliquée.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

9.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sans coefficient de vent léger.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

La remise des coupes se fera à l'issue des trois régates, le samedi 24 septembre 2011 au CNHM.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.



13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. SECURITE

En cas de navigation en solitaire, le barreur doit porter en permanence son gilet de sauvetage.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Pour les CNHM ET CVHM, Evelyne BRU au 06 87 12 12 83. Pour le CVBCM Christophe RICHARD au 06 12 65 51 07.

Voir sur feuille suivante le coupon réponse du repas de clôture



COUPON REPONSE DE PARTICIPATION A RETOURNER

AVANT LE 17 septembre 2011.

A Monsieur Jean-Paul HEMBERGER
21 rue Mauricet
33990 HOURTIN

email : jean-paul.hemberger@wanadoo.fr

tél portable : 06 75 71 13 85

Mme, Melle, Mr :

NOM :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

Tél : Email :

.....

Participera :

au repas du 24/09/2011 seul ou accompagné de.....adulte(s),

et deenfant(s)

Ne participera pas au repas du 24/09/2011

(Rayer les mentions inutiles)

A régler par chèque bancaire à l'ordre du CNHM : 13€x..... ; 6,5€x..... =€.

Toutes réservations non réglées, ne seront pas prises en compte

Date.....Signature :